

# CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 14 AVRIL 2008

## COMPTE-RENDU

**Présidence** : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

**Présents** : tous, sauf :

- Monsieur Thierry GEGOUT (procuration à Madame Nathalie ADAM-VIRY)
- Monsieur Dominique MUNDING (procuration à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Monsieur Michel DIDIER (procuration à Madame Christine PIERRE)
- Madame Bénédicte DAVID (procuration à Monsieur Denis ANDRE)

**Secrétaire de séance** : Madame Danièle PERRIN

**Secrétaire adjointe de séance** : Madame Marie-Antoinette CHEVRIER-ANTOINE

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE** : Monsieur Jean-Claude GEHIN demande de rectifier l'assertion selon laquelle il était demandeur de la transmission des comptes-rendus par message électronique.

---

### I) BUDGET 2008

#### 1) Budget général de la commune

##### 1-1) Affectation des résultats 2007

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2007 (soit 431 970,04 €) comme suit :

- au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) pour 427 438,58 €
- au compte 002 (reprise en section de fonctionnement) pour 4531,46 €

##### 1-2) Vote des taux d'imposition pour 2008

Le Conseil Municipal fixe (27 votants – 21 voix pour – 6 contre) les taux d'imposition pour 2008, à :

- 7,33 % pour la taxe d'habitation
- 11,75 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 24,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 7,38 % pour la taxe professionnelle

La variation par rapport à 2007 représente une hausse uniforme de 5,4 %.

Le produit attendu s'élève à 880 000 €

Dans une explication de vote, Monsieur Jean-Yves ORIVEL fait part de son désaccord sur une hausse qui représente le double de l'inflation constatée sur 1 an, à un moment où de

nombreux foyers rencontrent des difficultés financières, et où les autres collectivités territoriales augmentent elles-mêmes leurs taux. Il ajoute que cette hausse ne tient en outre pas compte de l'augmentation des bases, décidée par la loi de finances.

Madame BERNARD refuse d'entendre la discussion sur l'opportunité d'une augmentation à la communauté de communes, l'instance municipale n'étant pas compétente pour ce débat, pas plus qu'elle ne valide la tentative de procès faite aux décisions prises lors de la précédente mandature.

Pour terminer l'échange, Monsieur Jean-Yves ORIVEL propose deux pistes pour permettre de ne pas augmenter les impôts, dont le produit attendu représente une somme de 20 000 € :

- réduction de 20 000 € sur un programme d'investissement,
- recours à une augmentation d'emprunt de 20 000 € supplémentaires, dans l'hypothèse où la première solution s'avèrerait impossible.

Il fait observer que le recours à l'emprunt ne serait en outre peut-être pas inopportun, dans la mesure où la tendance s'oriente vers une hausse des taux d'intérêt.

### **1-3) budget général 2008**

Dans sa présentation, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT indique que les seules orientations budgétaires retenues concernent l'indispensable. C'est ainsi qu'un nouveau véhicule et sa lame de déneigement, pour donner un exemple des priorités retenues, sont inscrits en section d'investissement. Bien entendu, les programmes déjà engagés s'imposent juridiquement à la nouvelle municipalité.

Au cours de la discussion, Madame Evelyne BERNARD valide une proposition de Monsieur Jean-Yves ORIVEL qui suggère de faire une étude sur l'éclairage public afin de réduire certains créneaux horaires ou ne plus éclairer certaines rues.

Le Conseil municipal, après délibération, adopte par 21 voix pour et 6 contre le budget 2008 qui se décompose ainsi qu'il suit :

- fonctionnement : équilibre à 2 520 000 €
  - investissement : équilibre à 1 578 000 €
- Soit un budget total en équilibre à 4 098 000 €

### **1-4) participations syndicales 2008**

Le Conseil Municipal vote les participations syndicales à inscrire au C/6554 du budget communal. Celles-ci se décomposent ainsi qu'il suit :

BIENS INDIVIS SAPOIS-VAGNEY	1742 €
BIENS INDIVIS VAGNEY-SAPOIS-GERBAMONT	
LE SYNDICAT-BASSE SUR LE RUPT	5824 €
SYNDICAT SCOLAIRE	52428 €
SYNDICAT MIXTE VOIE VERTE	9283 €
SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION	1372 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION	
UNIQUE D'INCENDIE ET DE SECOURS	5270 €

Pour information, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT indique que le SYNDICAT POUR UNE MEILLEURE RECEPTION DE LA TELEVISION reversera cette année à la commune une somme de 893 €.

Par ailleurs, la participation fiscalisée au SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DE GESTION DE LA PISCINE DE LA MOSELOTTE représente, cette année, une somme de 77 252, 16 €.

## **2) BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **2-1) Affectation du résultat 2007**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2007 (soit 96 741,27 €) au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement). Le besoin de financement de cette section est égal au déficit de l'exercice (227 611,22 €) auquel s'ajoute le différentiel entre les recettes et les dépenses des restes à réaliser (154 939,99 €)

### **2-2) fixation du prix de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur DIDIER-LAURENT indique que ces tarifs ne seront applicables qu'à la facturation 2009. Il précise également qu'il propose que le prix de l'assainissement supporte la totalité de l'augmentation, compte tenu des gros programmes à venir, qui devront être entièrement financés par le seul budget de l'assainissement. A la lecture des propositions, Monsieur Jean-Yves ORIVEL s'interroge sur le point de savoir si cette augmentation sera suffisante pour anticiper correctement le raccordement du secteur de Zainvillers. Monsieur Stéphane BERNARD, pour sa part, estime qu'il peut être contestable de payer un service dont on ne bénéficie pas réellement.

Finalement, le Conseil Municipal fixe, par 26 voix pour et 1 contre, ces tarifs à :

- 10,35 € pour l'abonnement au compteur
- 0,42 € pour le m3 d'eau consommée
- 0,60 € pour le m3 d'eau des immeubles raccordés ou raccordables à un égout collectif et alimentés par le réseau d'eau communal
- 72 € pour la redevance forfaitaire des immeubles alimentés par une fontaine, un puits ou une source privée, raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement communal

### **2-3) budget du service assainissement 2008**

Le Conseil Municipal vote (26 voix pour et 1 contre) le budget 2008 qui se décompose ainsi qu'il suit :

- fonctionnement : équilibre à 151 000 €
- investissement : équilibre à 424 025 €
- total : équilibré à 575 025 €

## **3) budget du service des eaux**

### **3-1) affectation du résultat 2007**

Le conseil décide d'affecter le résultat 2007, soit 104 495,24 €,

- au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) pour 48 914,43 €
- au C/002 (reprise à la section de fonctionnement) pour 55 580,81 €

### **3-2) budget du service des eaux 2008**

Par 26 voix pour et 1 contre, le conseil municipal adopte le budget primitif 2008 du service des eaux, qui se décompose ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement : équilibre à 259 000 €
- section d'investissement : équilibre à 122 000 €
- total : équilibre à 381 000 €

#### **4) budget annexe de la forêt 2008**

##### **4-1) affectation du résultat 2007**

L'excédent 2007, soit 167 572 €, est affecté par délibération du conseil municipal :

- au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) pour 19 585,91 €
- au C/002 (reprise en section de fonctionnement) pour 147 986,99 €

##### **4-2) budget annexe de la forêt 2008**

Par 26 voix pour et 1 contre, le conseil municipal adopte le budget primitif 2008 qui se décompose ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement : équilibre à 362 000 €
- section d'investissement : équilibre à 50 600 €
- total : équilibre à 412 600 €

#### **5) budget annexe du lotissement**

##### **5-1) affectation du résultat 2007**

Le résultat de fonctionnement 2007, soit 7097,68 €, compte tenu d'un résultat d'investissement nul, est entièrement affecté au C/002 (reprise à la section de fonctionnement)

##### **5-2) Budget 2008**

Dans sa présentation, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT expose que le budget présenté traduit les dernières écritures relatives au lotissement, en constatant le produit des dernières subventions versées et le reversement du solde au budget de la commune.

Par 26 voix pour et une contre, le Conseil municipal vote ce budget, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 11 241,68 €. Il ne comporte pas de section d'investissement.

#### **6) budget de la chaufferie**

##### **6-1) affectation du résultat 2007**

Le résultat de fonctionnement 2007, soit 23 857,19 €, est entièrement repris en section de fonctionnement (C/002) du fait d'une absence de besoin de financement de la section d'investissement, qui présente un résultat excédentaire.

##### **6-2) budget 2008**

Ce budget présente la particularité cette année de traduire un changement de norme comptable. En effet, jusqu'à présent, ce budget suivait la norme comptable M14. Il est maintenant présenté dans la norme comptable M4.

Équilibré en fonctionnement à 182010 € et à 233749,49 € en investissement, ce budget est adopté par le conseil municipal par 26 voix pour et 1 contre.

## **II) Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil d'administration du collège**

Par 26 voix pour et une abstention, le conseil municipal élit :

- en qualité de titulaire : Mme Evelyne BERNARD, Maire
- en qualité de suppléant : Monsieur Stéphane BERNARD

### **III) Election de trois délégués au comité des fêtes**

Par 21 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal élit :

- Monsieur Dominique MUNDING
- Madame Séverine ANDRE
- Monsieur Philippe CLAUDE

Pour représenter le conseil municipal dans cette instance.

### **IV) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL A LOYER – Madame Nadine SIMON, Association des dentelles au fil du temps lorrain**

Le bail à loyer dont était titulaire Madame SIMON, échu au 31 mars 2008, est résilié. Madame la Maire est autorisée à signer un nouveau bail prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2008. Il s'agit d'une location à titre précaire, compte tenu des projets de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt. Le Conseil Municipal accorde en outre la gratuité à Madame SIMON, eu égard au caractère associatif des activités menées, et notamment de la mission d'enseignement des techniques de la dentelles.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Véronique PETIN déplore la dégradation de plusieurs tables qui viennent d'être installées à la salle des fêtes. Elle interroge sur les modalités de signalement et de suivi mises en place. Il lui est répondu qu'un agent assure le contrôle des équipements

- Madame Véronique PETIN poursuit en demandant des explications sur le logement de secours communal, situé à l'école de Zainvillers. Il lui semble en effet que le titulaire tarde à rechercher un nouveau logement, ce qui prive la commune de possibilité de relogement en cas de sinistre. Il lui est répondu que le nécessaire va être entrepris auprès de l'intéressé.

- Monsieur Jean-Yves ORIVEL revient sur la nécessité d'entreprendre une étude sur l'éclairage public et le chauffage des bâtiments communaux, de façon à générer des économies budgétaires. Madame la Maire lui en donne acte.

- Monsieur Jean-Yves ORIVEL poursuit en demandant qu'un compte-rendu soit systématiquement rédigé après chaque réunion de commission. Madame BERNARD lui répond qu'elle a déjà donné des instructions en ce sens.

- Madame Véronique PETIN indique qu'elle a été informée qu'un repas a été organisé à MARIABEL par une association locale. Elle demande des explications car la convention avec la Maison de Retraite, qui devait livrer les repas, semble n'avoir pas été respectée. Il lui est répondu que cette convention ne peut plus être respectée du fait du problème des transports des repas, qui ne peut plus être réalisé dans les normes sanitaires en vigueur.

- Monsieur Frédéric THIRIET informe le conseil sur les dégâts importants causés par les sangliers dans les secteurs du Haut du Tôt et de Lémont. Un estimateur s'est rendu sur place. 5 hectares sont à présent dégradés, ce qui représente une surface équivalente aux espaces verts de 62 maisons. Madame la Maire indique qu'elle a saisi Monsieur le Préfet de ce problème afin que les mesures réglementaires adéquates puissent être prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

VU POUR PUBLICATION ET AFFICHAGE,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD